



Fiche d'urgence à l'attention des parents

A retourner à l'établissement

Document non confidentiel

Nom de l'établissement.....	Année scolaire
Nom :	Prénom :
Classe :	Date de naissance :
Nom et adresse des parents ou représentant légal :	
Adresse du centre de sécurité sociale :	
Adresse de l'assurance scolaire :	

**En cas d'accident ou de malaise aigu, L'infirmière ou le chef d'établissement appelle le SAMU : 15
L'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides.**

Responsable légal 1 : Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/> Nom : Prénom : ☎ domicile : ☎ travail : 📞 portable :	Responsable légal 2 : Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/> Nom : Prénom : ☎ domicile : ☎ travail : 📞 portable :
--	--

Nom et n° de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital que s'il est accompagné du représentant légal.

❖ Date du dernier vaccin antitétanique :

❖ Votre enfant bénéficie-t-il d'un projet d'accueil individualisé (PAI) : OUI NON

Si votre enfant présente un problème de santé nécessitant des mesures particulières dans le cadre scolaire, un projet d'accueil individualisé pourra être mis en place. Il vous appartient d'en faire la demande auprès du directeur d'école, ou du chef d'établissement.

Nom – Adresse – Numéro de téléphone du médecin traitant :
--

Observations particulières que vous jugerez utile de porter à la connaissance de l'établissement (allergies, traitement en cours, précautions particulières...) Pour toutes informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée, à l'attention de l'infirmière scolaire :



2 rue des Écoles

28110 LUCÉ

☎ 02 37 35 22 80

☎ 02 37 28 39 59

<http://www.lp-elsa-triolet.fr>

ANNEE SCOLAIRE 2024/2025

Madame, Monsieur

Le Lycée des Métiers Elsa Triolet dispose d'un Espace Numérique de Travail (ENT) nécessitant une identification pour chaque utilisateur.

L'accès aux notes, aux absences, au cahier de texte, aux cours en ligne, se fera exclusivement dans l'ENT. Chaque utilisateur doit posséder un identifiant et un mot de passe qui nécessite pour les élèves mineurs l'autorisation du responsable légal.

Le rectorat et le lycée ont procédé auprès de la CNIL à une déclaration inscrivant l'ENT dans le cadre législatif régissant le traitement des données à caractère personnel. **Aussi, je vous demande de bien vouloir compléter le coupon ci-dessous autorisant l'accès à l'ENT du lycée.**

Par ailleurs, conformément à l'article 5 de l'arrêté du 30/11/2006 précité portant création au sein du ministère de l'éducation nationale, d'un traitement de données à caractère personnel relatif aux ENT, vous disposez auprès de l'établissement d'un droit à rectification pour toute information erronée à caractère nominatif.

La Provisseure

Isabelle ATCHAPA

Pour les élèves mineurs

Je, soussigné(e) Responsable légal de l'élève mineur(e)

Nom..... Prénom..... Classe.....

autorise la création du compte de mon enfant dans l'ENT.

Pour les élèves majeurs

Nom : Prénom : Classe :

J'autorise la création de mon compte dans l'ENT.

Signature du responsable légal (pour les élèves mineurs)

Signature de l'élève (pour tous les élèves)



Autorisation du représentant légal

Année scolaire **2024-2025**

Allocation en faveur des lycéens de la voie professionnelle dans le cadre de la valorisation des périodes de formation en milieu professionnel

Je soussigné (e) (Nom, prénom) :

Représentant légal de l'élève mineur :

(Nom, prénoms)

Né(e) le _____ à _____

Inscrit au lycée professionnel Elsa Triolet à Lucé (28110)

En classe de (niveau, diplôme, spécialité)

Autorise ce(tte) dernier(e) à recevoir sur son compte bancaire le virement de l'allocation dans le cadre de la valorisation des périodes de formation en milieu professionnel.

N'autorise pas ce(tte) dernier(e) à bénéficier de l'allocation en faveur des lycéens professionnels dans le cadre de la valorisation des périodes de formation en milieu professionnel. À ce titre, l'allocation est versée sur mon compte en tant que représentant légal de l'élève mineur (joindre RIB).

Conformément à l'arrêté du 11 août 2023 déterminant les montants et les conditions de versement de l'allocation aux lycéens de la voie professionnelle engagés dans des périodes de formation en milieu professionnel, **cette autorisation doit être accompagnée d'une copie de la pièce prouvant le lien entre le représentant légal et l'élève mineur ci-dessus mentionné (livret de famille, ...).**

En conformité avec ce choix, je :

- Certifie que les coordonnées bancaires transmises à l'établissement dont dépend (Nom, prénoms de l'élève) sont exactes ;
- Demande et accepte que tous les versements relatifs à l'allocation susmentionnée soient réalisés sur ces coordonnées de paiement pour la période relative à l'année scolaire en cours.

En cas d'erreur ou de modification des coordonnées bancaires au cours de l'année, le bénéficiaire et son représentant légal s'engagent à en informer l'établissement dont le bénéficiaire dépend et à lui communiquer dans les plus brefs délais un nouveau relevé d'identité bancaire.

En cas de changement d'établissement dans l'année, une nouvelle autorisation du représentant légal doit être transmise au nouvel lycée d'accueil.

Je reconnais être informé(e) des dispositions des articles 441-6 et 441-7 du Code pénal, ce dernier prévoyant " [...] qu'« est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait : 1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ; 2° De falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère ; 3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui. »

Les informations que nous vous demandons au moyen de cette autorisation sont nécessaires pour le versement de l'allocation en faveur des lycéens de la voie professionnelle. Ces informations sont enregistrées dans le traitement de données Aplypro, mis en place sous la responsabilité du ministère de l'éducation nationale pour le respect d'une obligation légale au sens du c) du 1 de l'article 6 du RGPD. Vous pouvez exercer votre droit de retrait du consentement sur cette autorisation auprès de l'établissement dont le bénéficiaire dépend. Pour en savoir plus sur l'utilisation de vos données personnelles et sur l'exercice de vos droits dans le cadre de l'application Aplypro, vous pouvez consulter les mentions informatives relatives à la protection de données à caractère personnel disponibles sur la décision d'attribution annuelle remise à l'élève bénéficiaire.

Date et signature du représentant légal

Pièces justificatives à transmettre **obligatoirement** pour la gratification des Périodes de Formation en Milieu Professionnel (PFMP) :

	Lycéen professionnel mineur	Lycéen professionnel majeur
Allocation versée sur le compte bancaire du lycéen professionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Pièce d'identité du lycéen professionnel • RIB du compte bancaire • Autorisation du représentant légal • Document justifiant de la qualité du représentant légal 	<ul style="list-style-type: none"> • Pièce d'identité du lycéen professionnel • RIB du compte bancaire
Allocation versée sur le compte bancaire d'un représentant légal	<ul style="list-style-type: none"> • Pièce d'identité du lycéen professionnel • Document justifiant de la qualité du représentant légal • RIB du compte bancaire • Pièce d'identité du titulaire du compte bancaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Pièce d'identité du lycéen professionnel • Mandat sous seing privé • RIB du compte bancaire • Pièce d'identité du titulaire du compte bancaire

ÉTUDE AUTOMATIQUE DU DROIT À BOURSE

Si vous avez la charge de l'enfant que vous inscrivez (nourriture, logement, habillement), nous pouvons étudier si vous avez droit à une bourse pour son année scolaire.

Pour cela, il vous suffit de remplir ou modifier les informations ci-dessous, pour vous-même et pour votre concubin(e), si vous êtes dans cette situation.

Ces informations sont indispensables pour nous permettre de récupérer automatiquement vos données fiscales.

De cette manière, vous n'aurez pas besoin de faire une demande de bourse à la rentrée.

Vous obtiendrez une réponse au cours du premier trimestre de l'année scolaire.

J'accepte l'étude automatique de mon droit à bourse et je complète les informations ci-dessous

Vous-même :

Nom de famille* (1) :

Nom d'usage (2) :

Prénom 1* (3) : Prénom 2 : Prénom 3 :

Date de naissance* : / / Pays de naissance* :

Département de naissance* (4) : Commune de naissance* (4) :

Votre concubin(e) :

Vous êtes en concubinage si vous vivez en couple sous le même toit, sans être marié ou passé (dans ce cas vous payez vos impôts séparément). L'accord de votre concubin(e) est indispensable pour cette démarche

Nom de famille* (1) : Civilité* : Mme M.

Nom d'usage (2) :

Prénom 1* (3) : Prénom 2 : Prénom 3 :

Date de naissance* : / / Pays de naissance* :

Département de naissance* (4) : Commune de naissance* (4) :

(1) Nom de famille : nom de naissance, obligatoire (2) Nom d'usage à compléter si différent du nom de famille, par ex. nom d'époux/épouse

(3) Prénoms : dans l'ordre de l'état civil

(4) Départements (ex 075) et commune de naissance à compléter si vous êtes nés en France

Je certifie l'exactitude des informations renseignées ci-dessus

Date : / /

Signature